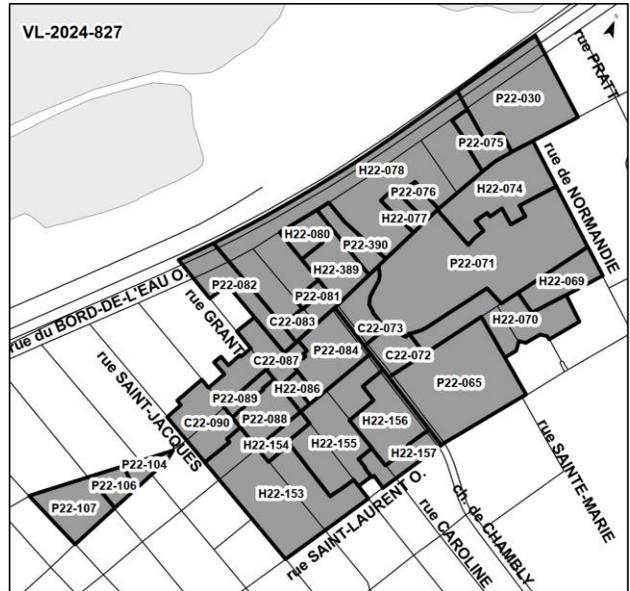


Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de ses séances du 9 avril et du 7 mai 2024, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le projet de règlement et les projets de résolution approuvant les projets particuliers décrits ci-après :

- *Projet de Règlement VL-2024-827 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'assurer la concordance au règlement CA-2022-384 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil et au Plan d'urbanisme (district de Saint-Charles).*

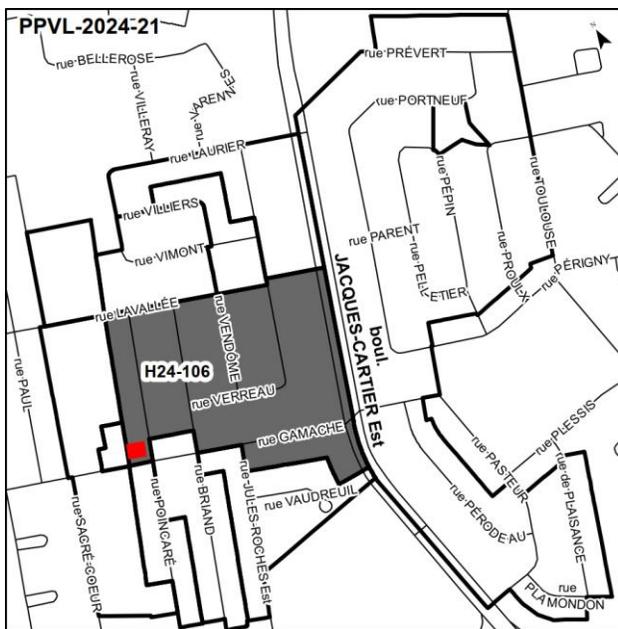
Les zones concernées C22-072, C22-073, C22-083, C22-087, C22-090, H22-069, H22-070, H22-074, H22-077, H22-078, H22-080, H22-086, H22-153, H22-154, H22-155, H22-156, H22-157, H22-389, P22-030, P22-065, P22-071, P22-075, P22-076, P22-081, P22-082, P22-084, P22-088, P22-089, P22-104, P22-106, P22-0107 et P22-390 par ce projet de règlement sont indiquées en gris sur le croquis.



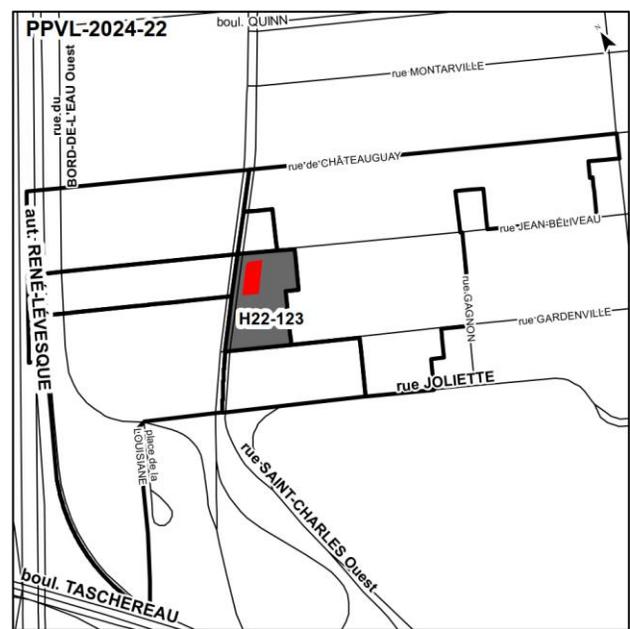
Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

- *Projet particulier PPVL-2024-21 visant à autoriser la construction de deux habitations trifamiliales de structure jumelée aux 2405 à 2415, rue Gamache (lots 6 612 416 et 6 612 417) (district d'Antoinette-Robidoux).*
- *Projet particulier PPVL-2024-22 visant à permettre la transformation d'une habitation bifamiliale à une habitation multifamiliale de 4 logements de structure isolée au 650, rue Saint-Charles Ouest (district de Saint-Charles).*

La zone concernée H24-106 par ce projet particulier est indiquée en gris sur le croquis. L'adresse y est indiquée en rouge.

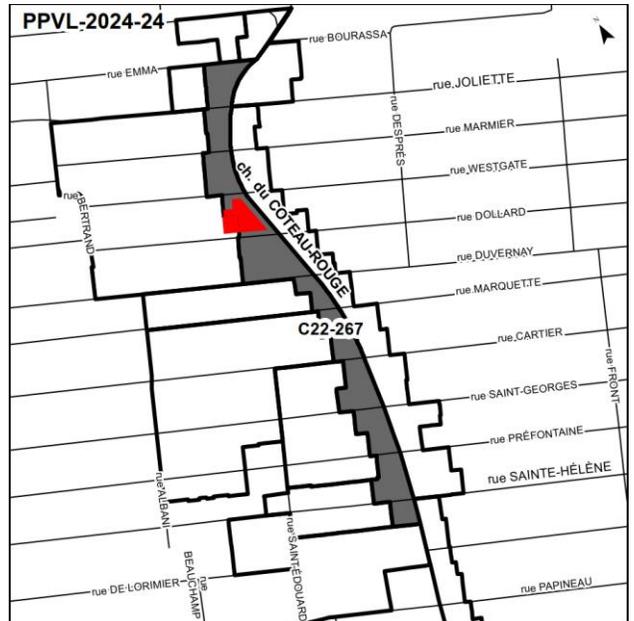
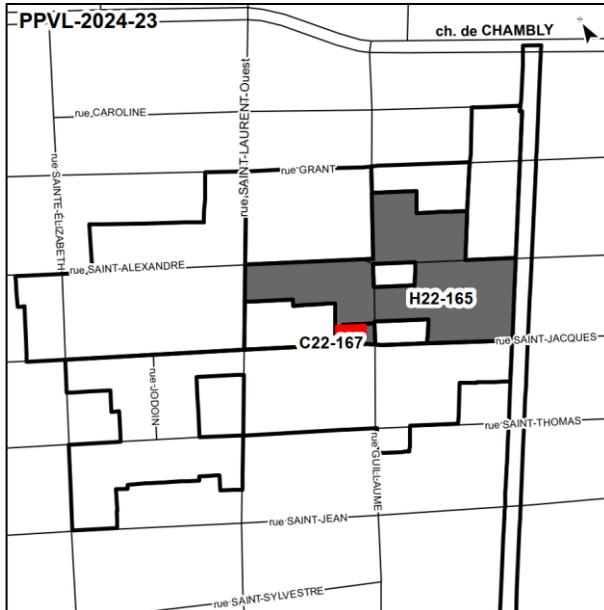


La zone concernée H22-123 par ce projet particulier est indiquée en gris sur le croquis. L'adresse y est indiquée en rouge.



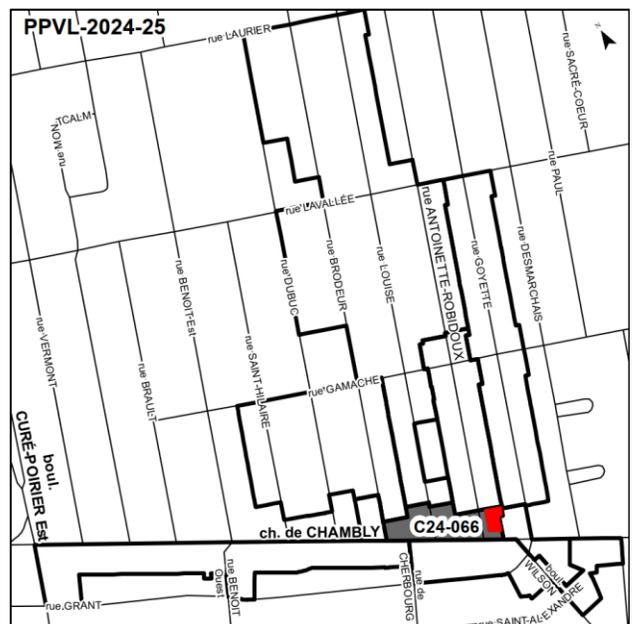
- Projet particulier PPVL-2024-23 visant à permettre une habitation bifamiliale de structure isolée au 209, rue Guillaume (district de Saint-Charles).
- Projet particulier PPVL-2024-24 visant à autoriser la construction d'une garderie et d'un centre de pédiatrie sociale au 889, chemin du Coteau-Rouge (lots 3 223 822, 3 223 821 et 3 224 702) (district du Coteau-Rouge).

Les zones concernées C22-167 et H22-165 par ce projet particulier sont indiquées en gris sur le croquis. L'adresse y est indiquée en rouge.



- Projet particulier PPVL-2024-25 visant à permettre une habitation multifamiliale de structure isolée comprenant 5 logements au futur 2261, chemin de Chambly (district d'Antoinette-Robidoux).

La zone concernée C24-066 par ce projet particulier est indiquée en gris sur le croquis. L'adresse y est indiquée en rouge.



Toutes les dispositions de ces projets particuliers sont susceptibles d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement et de ces projets de résolution aura lieu le 4 juin 2024 à 19 h, dans la salle du conseil de l'arrondissement, 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil.
3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet de règlement et ces projets de résolution approuvant les projets particuliers, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée à l'adresse suivante : www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements et ces projets de résolution approuvant les projets particuliers à cette adresse : www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements, ou en faisant une demande à greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 23 mai 2024.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil